## Avis public de signification de constats d'infraction

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHICOUTIMI

## **COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAGUENAY**

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis sur les territoires desservis par la cour municipale commune de Saguenay, portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont, par le présent avis en vertu d'une permission obtenue du juge de paix de ladite cour, dûment signifiés (art. 22.1 et 24 du *Code de procédure pénale*).

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochée(s), en vous présentant au comptoir de service du greffe de la cour municipale commune de Saguenay, situé à l'hotêl de ville de Saguenay au 201, rue Racine Est, C.P. 8060 à Saguenay (Chicoutimi) Québec, G7H 5B8, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

La signification des constats sera réputée avoir lieu à expiration du délai de 30 jours prévu pour récupérer l'acte de procédure soit le 12 décembre à 16h30 (art. 22.1 du Code de procédure pénale).

## Constat d'infraction

Une poursuite pénale est intentée au moyen d'un constat d'infraction et débute au moment de la signification du constat.

AVIS PUBLIC DE SIGNIFICATION DE CONSTATS D'INFRACTION			
Nom, Prénom du défendeur	# constat	Mois et année de naissance	Date d'infraction
Provencher, Jocelyne	11 359 690	1951-02	2024-12-22
Shuld, Marika	11 366 073	1997-03	2024-12-27
Shuld, Marika	11 366 084	1997-03	2024-12-27
Belisle, Jacolivier	11 368 556	1993-02	2025-01-12
Belisle, Jacolivier	11 371 614	1993-02	2025-01-12
Belisle, Jacolivier	11 371 625	1993-02	2025-01-12
Belisle, Jacolivier	11 371 640	1993-02	2025-01-12
Belisle, Jacolivier	11 371 636	1993-02	2025-01-12

SAGUENAY, le 11 novembre 2025

La greffière de la cour municipale commune de Saguenay,

**ANNIE JEAN**